CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E14235** **VALABLE JUSQU'AU** **24/11/2027**

ÉDITÉ LE **26/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/05/1995
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/04/2024
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : **401 184 189 00033**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 5418370
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.250154
Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.250154
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ABG CLIMATIQUE**

37 AVENUE DE LA TESSOUALLE
49300 CHOLET

Téléphone : 02 41 46 50 46 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.abg-climatique.fr
E-mail : maudet.geraldine@abg-climatique.fr

Responsabilité légale :
ABG FINANCES (490 812 989) / BIRON JACQUES PRÉSIDENT

Effectif moyen : 50 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/09/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	29/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/11/2023
o Chaudière bois	12/04/2023
o Poêle ou insert bois	12/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	12/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/04/2023
o Ventilation mécanique	25/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/11/2026 09:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.